

- et pour la fabrication des cotonnades. 700 hommes pour le seul charroriage des billots. 200 cageux, 425 ouvriers à l'usine des cotonnades. Ses exportations en 1887 s'élevèrent au chiffre de \$761.000 ; ses importations, à celui de \$418.000. Ne permet pas la vente des boissons alcooliques dans sa ville. Construit à ses frais un bureau de poste et une banque d'épargne. Déposition longue et intéressante.
- GIBSON, W., *Tapissier, St-Stephen*..... **588-589**
Surplus de travail, salaire supplémentaire. Il ne fait pas plus cher vivre à St Stephen qu'aux Etats.
- GILLESPIE, T. F., *propriétaire de fonderie, Chatham*..... **434-437**
Système d'apprentissage. Ouvriers propriétaires. Loyers. Ventillation. Distinction dans le taux de frêt.
- GILMOUR, A., *Marchand-Tailleur, St-Jean*..... **152-153**
Ouvriers propriétaires. Pas d'indigents dans ce métier.
- GILMOUR, J. W., *propriétaire du "Daily Telegraph," St-Jean*..... **213-221**
Clichés. Travail et salaires. Atelier de composition. Précautions contre l'incendie et les accidents. Conditions sanitaires. Le contre-maitre ne peut pas faire partie de l'Union. Machines pour diminuer la main-d'œuvre. Leur effet. Echelle des prix. Profits.
- GLEN, T., *ouvrier dans une fabrique de cigares, St-Jean*..... **286-288**
Salaires. Travail constant. Apprentis. Avantages de travailler aux Etats.
- GOOGHAN, C. S., *Surintendant de la fabrique de cotonnades de Maryville*..... **533-538**
Un tiers des ouvriers sont des hommes. Peu de garçons de moins de 12 ans. Pas d'amendes. Salaires aussi bons que dans les Etats du Sud. Coût de la vie moins élevé ici. Ecole des ouvriers. Le propriétaire paie le ministre de l'église. En cas d'accident dans la fabrique, il paie le médecin et les remèdes. Tout le monde est content.
- GORDON, J., *fabrique de clous pour maréchaux, St-Jean*..... **57**
- GORHAM, J., *marqueur, chemin de fer Intercolonial*..... **300**
- GREIG, W., *directeur des ateliers de plomberie et de la fabrication de scies, de St-Jean*..... **11-13**
Fenilles d'acier pour la fabrication des scies viennent d'Angleterre. Les droits de douane insuffisants.
- GROAT, G., *machiniste, Chatham* **465-466**
- HAINES, A., *charpentier, St-Jean*..... **350**
Se plaint de ce que les ouvriers ont à travailler le dimanche.
- HALEY, R. J., *fabricant de portes et de fenêtres, St-Jean*..... **339-340**
- HAMILTON, W., *apprenti dans une fabrique de cigares, St-Jean*..... **91**
Tous les petits garçons de la fabrique savent lire et écrire.
- HARGREAVES, J., *Surintendant d'une usine de cotonnades, St-Jean*..... **303-307**
Emploie 300 personnes. Travail les enfants. Pas de punitions corporelles. Mœurs bonnes. Prix des vivres.
- HARRISON, J. R., *avocat, St-Jean*..... **209-211**
Lois de sequestration et de saisie. Privilèges du propriétaire. Dépenses légales pour collecter de petites dettes. C'est le locataire qui est le "seigneur et maître.
- HASLAM, *calfat St-Jean* **172**
- HATCH, W. J., *Contre-maitre d'un atelier de tisserands, Maryville*..... **548-549**
Pourquoi les femmes reçoivent moins que les hommes. Loyers. Salaires, les mêmes qu'aux Etats. Vivres à meilleur marché. Pas de grèves.
- HAZELHURST, J. W., *Fondeurs, St-Jean*..... **153-156**
- HEARN, J., *contre-maitre de scierie, Newcastle*..... **500-501**
Les hommes travaillent 5 mois de l'année et peuvent trouver ensuite à travailler dans les bois. Payements en argent ou en marchandises.